

# Compte-rendu conseil d'école du 4 novembre 2014 – école G. LARRIEU

Personnes présentes :

Parents d'élèves:Saubanère Brigitte , Bost valérie ,Garbay-Medina Ingrid, Sesques Pierre, Pantanella Virginie, Gardin Béatrice.

Enseignants:Lebret Catherine, Bessouat Claudia, Castel Yannick, Mayol Sylvie, Denié Guillaume,Linder Jean-louis.

DDEN:Le Droucpeet Anne-Marie

Mairie:Lemur Christine

Périscolaire:Eisman Ralia

- présentation de l'ordre du jour
- présentation des personnes présentes.

1- Effectifs et répartition : Effectif total 145 élèves avec une répartition par classe.comme suit :  
cp 20/cp-ce1 21/ce1-ce2 24/ce2 26/cm1-cm2 24/cm2 27

Commentaires sur cette répartition par l'équipe et explication rapide sur le choix des doubles niveaux lié d'une part à l'équilibre des effectifs et d'autre part à la contrainte de ne pas mettre ensemble trop d'enfants ayant des synergies contraires .

Evolution de nos effectifs:le nombre important de CM2 partant en fin de cette année (36 au total)risquent de ne pas être compensé par les CP montant de façon automatique de GS→La question sur la stabilité de nos effectifs se posera rapidement.

Toutefois avec une moyenne de 24 actuellement et compte-tenu des mouvements de population sur notre secteur la mairie nous rappelle que cette question est moins préoccupante qu'il n'y paraît.

2- Utilisation budget mairie :

- Montant global versé à la coopérative : 1990 euros destinés aux sorties et aux abonnements (1 par classe)

d'où environ 13euros/élève /année

*Les Enseignants et les parents* regrettent collectivement que cette aide ne puisse être revue et qu'elle n'intègre jamais de subvention complémentaire pour les sorties de classes transplantées .

Mme Lemur justifie ce choix politique municipal par la priorité voulue d'offrir à tous les élèves les fournitures scolaires de base. Mais les budgets sont-ils aussi cloisonnés ou figés que nous ne puissions revenir sur ce choix et intégrer des modifications dans le temps.

M.Sesques cite en exemple d'autres choix de municipalités landaises et insiste sur l'importance de faire remonter cette question car elle détermine une politique de l'école ?

*Mairie* nous redit que c'est un choix fait pour conserver la gratuité des fournitures et qu'à propos de ce faible budget sortie, elle n'a pas compétence à juger de la qualité et de l'intérêt pédagogique donc c'est au choix des PE. Elle préfère donner un budget par élève et ne pas donner de subventions exceptionnelles.

Au titre de directeur de l'école M.Linder exprime des réserves sérieuses sur la nature de cet argumentaire qui bloquerait toute évolution raisonnable.

*La Coordinatrice périscolaire* indique toutefois que certains agents sont mis à disposition pour certaines sorties scolaires ce qui a un coût qui est loin d'être négligeable.

3- Répartition par l'école du budget par rapport aux sorties : C2 : sortie cirque en novembre , C3 : JMF et cinéma (décembre).

Les montants déjà engagés seront donnés au point spécifique coopérative.

4- Présentation du règlement pour vote :

Quelques points particuliers soumis à discussion

a- Bienveillance : *Enseignant* : le directeur rappelle que ce point dans le nouveau règlement à un sens et un objectif de pacification des relations entre les membres de la communauté éducative et la nécessaire et indispensable bienveillance envers les enfants a de même sa réciproque,tant pour les enfants que pour leur famille.

Certains parents ont pu avoir par le passé des attitudes agressives ou un manque évident de politesse qui nuit de façon claire à une communication constructive.

Il demande donc aux parents d'élèves de faire passer le fond de ce message et d'avoir eux-même conscience qu'une de leur responsabilité et peut-être la plus délicate sera d'arriver à équilibrer voire temporiser l'attitude de certains quelque soit la justesse de leur questionnement.

- différents points précisés mais de moindre difficulté : laïcité, horaires, sanction/punition (accès à la cours, isolement des enfants avec un adulte responsable pour les enfants ne pouvant se conformer momentanément aux règles de vie dans la petite salle, ...)

b- Gestion des élèves en difficulté : présence des AVS effective même si au début de l'année il a fallu organiser dans l'urgence un accompagnement avec une seule AVS(ce qui reste exceptionnel). La gestion des problèmes s'est fait en équipe et nous avons pris en charge l'enfant posant le plus de problèmes comportementaux dans deux classes en alternance sur la matinée.

Ces cas seront de plus en plus fréquents dans l'avenir et en amont nous essayons de formaliser des stratégies plus efficaces avec notre administration qui nous accompagne et cherche des solutions au plus près des réalités de terrain.

c- Assurance élève :petit rappel sur la notion confuse de l'obligation qui n'est pas faite dans le cadre habituel des activités scolaires puisque l'école elle-même souscrit chaque année auprès de l'OCCE une assurance incluant tous les élèves et les personnels mais il est indispensable d'avoir une individuelle accident outre la classique responsabilité civile dès lors que des sorties incluent du hors temps scolaires ...

d- Sortie des élèves (fin de journée) : pas d'obligation réglementaire sur la sortie des élèves sans les remettre aux parents ou responsables dûment précisés en élémentaire toutefois les PE, les animateurs le font toujours de façon précise afin de sécuriser au mieux les départs de nos élèves .  
Mais la sortie au portail, le mercredi midi posait encore des soucis dans la compréhension de cette sécurisation et après une deux interventions du directeur pour que les parents laissent un passage dégagé , un mieux est à noter .

Intervention périscolaire : rappel du problème de la responsabilité si les élèves ne sont pas inscrits et le refus de les prendre en charge qui en découle.Dans la pratique aucun enfant n'a été laissé seul et hors de l'école. Les parents sont contactés mais encore faut-il pouvoir les joindre . C'est un problème de respect, d'incivilité par rapport aux agents qui bien souvent assument cette responsabilité conjointe avec le directeur qui reste souvent après 17h mais ceci n'est pas de droit .

e- Amendements :

Nous avons obligation réglementaire mais aussi par principe évident lié à l'usage d'inclure dans notre règlement intérieur :

### **La Charte des droits et usages de l'internet au sein de notre école.**

Voici quelques précisions :

l'utilisation reste sous la responsabilité entière des PE et sur la supervision du directeur.

Le service proxy n'est pas obligatoire et si le choix est encore en discussion c'est que son utilisation risque de bloquer des accès utiles, donc il nous faut encore voir ce qui est possible car un filtre par les moteurs de recherche pourrait s'avérer plus efficace.

Doit-on rappeler que le premier filtre est bien l'enseignant et que l'éducation numérique des élèves contient une partie sur très importante sur « ADOPTER UNE ATTITUDE RESPONSABLE »cf : B2I

De même dans l'article concernant « Blog parent et blog enseignant » qui sont sous la responsabilité d'une personne identifiée dit responsable de publication qui peut comme dans notre blog école être le directeur)

Cette charte peut-être être adaptée aux élèves et sera diffusée auprès de nos élèves et des parents après acceptation par le vote du conseil.

F-Information Conseil CM2-6ème:Mme Lebret informe l'ensemble des membres du conseil de la réunion liée à la création de ce nouveau conseil et des points qu'il faudra améliorer (suivi des élèves PPRE / actions et programmations d'actions communes .)

Nous devenons de fait référent auprès de l'équipe des suites .

J'évoque à titre personnel la proposition que j'ai évoquée avec le professeur de français d'échanger par voie numérique des travaux d'écrits ( rallyes mais aussi écrits à deux voix sur logiciel didapage ou autre )

## 5- Point sécurité :

-1er exercice en octobre commandé par Mr Dichari de la mairie, effectué dans la « condition de surprise » donc très proche de la réalité. Très bon fonctionnement, calme avec un temps inférieur à 1 mn 30. Compte-rendu consultable dans le classeur « Sécurité incendie ».

-Rappel/ PPMS : confinement en cas d'épisode grave et programmation d'un exercice spécifique au cours 2 ème trimestre .Il serait souhaitable d'investir dans une radio dynamo (durable et écologique:économie de piles /idem éclairage)

-Rappel / DUER : Problème de sécurité dans la cour de récréation.

- Enseignants : Les démarches ont été faites pour signaler ces problèmes par la voix hiérarchique (IA et rapport à l'IE). Certaines mesures ont été prises en attente : rubalise, partie interdite aux élèves ayant un comportement inadéquat, ...

Rappel que ce dossier de réaménagement de la cour est en attente depuis 10 ans et que rien ne change réellement malgré les projets demandés et donnés par les PE et les directeurs successifs. Cette attente et ces demandes administratives sont difficiles à supporter car elles impactent négativement la gestion sécuritaire de ces espaces et retardent en place de projet jardin et jeux calmes.

– Mairie : Certaines petites choses ont été faites (trous rebouchés, muret réparé, cailloux bétonnés sous les bancs .)

– Certes et nous nous en réjouissons mais ceci n'est qu'un modeste début qu'il convient de compléter durablement par l'engagement qui avait été pris antérieurement et nous nous étonnons du suivi très flou entre les documents mairie et ceux des PE qui avaient fourni dans le temps demandé le projet précis et son chiffrage (les documents sont à disposition .)

-La mairie nous indique les différentes étapes du projet et rappelle les raisons des non-travaux (ex : le traitement de la toiture et des termites étant devenues prioritaires l'année d'avant), d'où un 1er, un 2d puis un 3ème projet non-abouti.

-Nous pouvons raisonnablement intégrer les problématiques d'urgence mais le temps ne fera qu'accroître ces urgences et repoussera toujours plus loin la remise en état et ce d'autant que d'autres investissements sont à prévoir.

- Parents : « Il y a urgence à intervenir pour la sécurité des enfants et ce de façon réelle ,pas de "bricolage" »

– Mairie : Il y a un problème de délai, de budget 2014 à boucler (montage du budget 2015) donc bouclage en mars 2015. Pour le moment, il n'est pas possible de donner une réponse claire et définitive car elle est soumise au vote.

– Les parents d'élèves indiquent leur intention de ne pas laisser ce dossier dormir et se montreront actifs pour suivre l'évolution.

## 6 – Point coopérative :

En septembre, les comptes affichaient un montant disponible de 7237,20 euros. (incluant le don de l'APE de 1200 euros)

Depuis, il a fallu payer la sortie au cirque pour le C2 de 448 euros ,

Les licences USEP pour toutes les classes de 851,80euros.

L'OCCE pour .398,36 euros.

Et le retour des dons coop. se monte à 1374 euros

Il reste à ce jour 6913 euros, mais il reste à payer le spectacle des JMF ainsi que du cinéma plein mon cartable.

## 7 – Point matériel :

L'informatique : Réflexion quant à la dotation de la mairie pour le matériel informatique. Un RV est prévu avec Fabien Latty pour discuter du projet spécifique de l'école déjà bien engagé .

- Les PE se sont concertés pour établir des demandes ciblées selon les cycles et selon les besoins de chacun. Il s'agit d'améliorer les pratiques pédagogiques grâce à une dotation matérielle significative (ex : au moins un VDI cette année afin d'expérimenter et de lancer les projets, former l'équipe).
- Si la justification de valider le B2i est réelle , elle ne justifie pas à elle seule le besoin de rattraper le retard en terme de dotation et la modification du socle commun ainsi que des programmes en mettant en évidence quelques grands principes :
- **Pour information, voici quelques extraits qui ont servi à notre réflexion d'équipe (sur le site [eduscol.education.fr/consultations.../socle-commun-de-connaissances/](http://eduscol.education.fr/consultations.../socle-commun-de-connaissances/))**
- **A l'intérieur de chaque domaine, la tripartition entre « connaissances, capacités, attitudes » est abandonnée au profit de l'organisation suivante :**
  - d'abord une **définition globale du domaine** indiquant son rôle dans la construction de la culture commune,
  - la **définition des objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun**. Connaissances et compétences sont clairement mises sur le même plan et articulées, et non plus opposées : **il n'y a pas de compétences « hors sol », sans mise en oeuvre de connaissances, et réciproquement les connaissances participent de la construction de compétences. Celles-ci sont entendues comme la capacité à mobiliser des ressources (savoirs, mais également savoir-faire ou savoir-être) devant une tâche ou une situation complexe.**
  - une **mise en perspective des champs d'activité correspondants**, qui prépare l'articulation avec les programmes détaillés à venir et qui souligne **le caractère « transversal » et partagé des différents domaines**. Ces champs d'activité renvoient à des disciplines, à des entrées interdisciplinaires (comme l'Education morale et civique) ou à des entrées « thématiques »
  - L'identification de langages pour penser et communiquer ne se résume pas aux fondamentaux traditionnels (lire, écrire, compter...): **une place nouvelle est donnée aux langages informatiques et globalement à tous les usages des langages scientifiques ; l'introduction des langages artistiques au sens large (images, sons, cinéma, photographie, expression corporelle, spectacle vivant...), du langage des médias et des pratiques sportives, permet de corriger leur quasi effacement dans le socle précédent et de remettre à égalité tous les champs formateurs du savoir.**
  - **L'introduction d'un domaine visant les méthodes et outils pour apprendre est une nouveauté importante : ce domaine permet de programmer un enseignement explicite de l'information et de la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs et de l'organisation des apprentissages, sans les déconnecter des disciplines.**

Il s'agit d'engager dès cette année des dépenses nécessaires qui seront étalées sur plusieurs années.  
Estimation approximative du budget total : 22 000 euros.

- Mairie : pas de réponse possible rapidement car Fabien doit mener cette enquête de besoin sur toutes les écoles de la commune. Il faut savoir que la moitié du budget informatique de la commune est dédié aux écoles. De plus, les demandes, les besoins changent au fil des ans (ex : école Marie Curie, volonté d'avoir une salle informatique au moment de la construction et maintenant, il faut que chaque salle soit équipée).

- Parents : Il s'agit encore de dire clairement que c'est un choix politique. L'école a déjà un retard à combler alors que depuis 2002, les programmes demandent clairement d'atteindre des objectifs ambitieux en matière de numérique (B2i). Ce retard est un autre motif d'insatisfaction.
- PE: Une équipe dynamique qui s'engage a besoin de réponses précises pour une lisibilité à moyen terme or à ce jour nous nous sommes collectivement mobilisés et ceci ne peut être maintenu indéfiniment si les actes sont toujours repoussés à des temps meilleurs.

La bibliothèque : Une réflexion suite à l'implication des parents et de l'équipe dans notre bibliothèque d'école nous a amené à formuler plusieurs demandes pour faire vivre un véritable espace bibliothèque au sein de l'école et le développer.

- Enseignants et parents : Les parents sont acteurs réels du projet bibliothèque de l'école et il s'agit de séparer cet espace clairement avec l'espace dédié au périscolaire, contrairement au fonctionnement actuel. A ce titre ,il faut également prévoir du matériel de rangement (étagères, caisses, ...) et informatique pour gérer

le fonctionnement optimal de cette double contrainte d'usage.

Une enseignante rappelle que les projets s'entassent et ne voient pas le jour, car les équipes municipales changent.

Il faut revenir au PEDT (lien entre scolaire-périscolaire-association, sur l'ensemble de la scolarité de la maternelle au lycée).

**Cette démarche concertée** permet de mettre en relation les différents acteurs.

**Le projet bibliothèque rentre bien de ce cadre de réflexion.**

Les parents rappellent que le projet a déjà été transmis à la mairie par M.le directeur et est suivi par eux (une réunion est programmée le 14 novembre à 13h30 jour de décharge avec Mme EGGER)

- *Mairie* : Oui, il faut repartir du PEDT. Mais le problème reste toujours celui du budget. Il faut chiffrer cette demande et la mettre en perspective avec les autres demandes budgétaires.

- *Périscolaire* : Les animateurs sont dans la bibliothèque mais font beaucoup d'efforts pour ranger et ne pas "gêner".

## 8 – Questions des parents.

Différents problèmes soulevés :

Odeurs dans les WC, maintenance des WC, problème d'accès au point d'eau pour les plus petits.

D'autre part, quelques garçons regardent dans les toilettes des filles, ouvrent les portes.

Certains élèves n'osent plus aller aux toilettes.

- *Enseignants* : Un manque évident de toilettes à l'extérieur et le problème de responsabilité quant à la surveillance des élèves dans les toilettes hors de la vue des enseignants, car les élèves sont obligés d'aller à l'intérieur sera résolu .

- Se pose aussi le problème de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Il faut reprendre les directives auprès des élèves quant à l'utilisation des WC.

Il faut également augmenter la surveillance et un rappel au respect des autres a déjà été fait.

- *Périscolaire* : Le personnel est peut-être plus nombreux et la surveillance plus active pour gérer ces passages aux toilettes.

- *Mairie* : Problème de conception du réseau qui est complexe et qui rend les solutions difficiles à trouver.

- Il faudrait envisager ce problème en même temps que les travaux pour la cour de récréation.

Encore une fois, il faut prioriser les demandes.

- *Parents* : Il ne s'agit pas de sacrifier une demande par rapport à une autre quand ces demandes sont faites depuis très longtemps et qu'elles correspondent à de réelles urgences et priorités.

- Il y a une priorité matérielle, c'est la cour et les WC, et une priorité pédagogique qui est la dotation en matériel informatique.

-

La colère est réelle tant les parents ont le sentiment que l'école G. Larrieu est sacrifiée et toujours la dernière à être dotée. La question est clairement posée : qu'attend la mairie pour investir et résoudre certains des problèmes évoqués ?

L'école se dégrade et il y a urgence.

## 9 – Projet du périscolaire :

- Projet "pluri-école" : projet sportif pour le cycle 3 et projet artistique/culturel (avec Mickaël → danse, chant, mise en scène). Présentation le 22 mai.

- Projets sur G. Larrieu : jeu ancien (intergénérationnel) ; prévention sur la violence ; intervention d'un professeur de musique ; intervention d'un professeur de judo.

## 10-Vote du règlement intérieur et des annexes :

Adoption complète et à l'unanimité.

Un pot est offert par l'école à l'issue du conseil et nous remercions encore les participants pour leur implication et la cordialité des échanges compte-tenu des sujets abordés

M.Linder pour L'ensemble de l'équipe